

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5595

présenté par  
M. Vercamer

à l'amendement n° 1596 de M. Germain

-----

**ARTICLE 8**

Après le mot :

« études »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« et aux salariés dont l'employeur est dans l'impossibilité de la mettre en oeuvre compte tenu des caractéristiques de son activité. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire de prendre en compte les spécificités de certaines entreprises.